

Direction de l'enseignement
supérieur privé et des équivalences

N° Carte d'identité nationale / Carte de séjour pour les étrangers:

Nom : Prénom : Nom de jeune fille :

Nationalité : N° du téléphone :

Adresse :

-1- Etudes Secondaires : Collège et Lycée

Année Scolaire	Année d'étude - diplôme	Etablissement et pays	Résultats (*)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

-2- Etudes Supérieures :

Année Universitaire	Année d'étude - diplôme	Etablissement et pays	Résultats (*)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(*) : Succès - Echec - Interruption

Diplôme présenté à l'équivalence :Date d'obtention :.....

Spécialité :

Etablissement :Pays :

Equivalence demandée :

Je déclare sur l'honneur que les renseignements figurant sur ce formulaire sont exacts et demande de faire examiner mon dossier par la commission sectorielle (*)

.....

Tunis, Le.....

Signature

Pièces à fournir :

- Une copie de la carte d'identité nationale ou de la carte d'identité nationale du tuteur pour les mineurs ou du conjoint tunisien en cas de nécessité.
- Une copie de l'acte de mariage délivré par les autorités tunisiennes pour les conjoints étrangers.
- 2 enveloppes affranchies portant l'adresse du candidat et le code postal.

Pour l'équivalence du baccalauréat l'intéressé doit présenter en plus :

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de fin d'études secondaire.
- Une copie certifiée conforme à l'original du **certificat de scolarité couvrant les années d'études secondaires ou le(s) livret(s) scolaire(s)**.

Pour l'équivalence des diplômes universitaires l'intéressé doit présenter en plus :

- Une copie certifiée conforme à l'original du Baccalauréat et de tous les diplômes obtenus et présenté à l'équivalence à partir du baccalauréat.
- Les relevés de notes de chaque année d'études, les résultats des examens, le nombre d'unités de valeur et de crédits ainsi que toute autre pièce jugée utile à l'étude du dossier d'équivalence.
- Une copie de la thèse ou du mémoire (Master ou Doctorat, ...).

Pour l'équivalence de l'habilitation l'intéressé doit présenter en plus :

- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme de doctorat et de l'habilitation
- Une attestation justifiant son appartenance au grade de maître assistant ou à un grade équivalent en Tunisie ou à l'étranger.
- Présenter un dossier qui reflète l'ensemble des travaux et qui doit comporter, outre la thèse de doctorat, un ensemble de travaux originaux publiés : (ouvrages ou manuels ou articles dans des revues scientifiques ou brevets d'invention...).
- Rapport de synthèse sur les travaux de recherche et éventuellement un deuxième rapport sur l'activité pédagogique et d'encadrement.

Remarques :

- Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.
- En cas de non réponse, l'intéressé peut contacter l'administration un mois après le dépôt de son dossier complet.
- La présentation de la carte d'identité nationale à chaque contact avec l'administration est obligatoire.
- **La présentation des diplômes originaux est obligatoire. Ils sont rendus sur le champ.**
- **Tout document libellé dans une langue autre que l'arabe ou le français ou l'anglais, doit être accompagné d'une traduction en arabe ou en français par un interprète assermenté.**

(*) Les Commissions Sectorielles sont les suivantes :

- Sciences économiques - Sciences juridiques - Lettres et civilisation - Sciences humaines, sociales et religieuses -
- Sciences fondamentales - Sciences de l'ingénieur - Sciences médicales et paramédicales - Architecture, urbanisme et beaux-arts
- Enseignement secondaire - Enseignement de base